

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 juillet 2017

Délibération N° 2017/588 portant sur : Création d'un emploi permanent à temps complet et augmentation de la durée de travail à 35 heures d'un autre agent-Réorganisation des temps et horaires de travail. Modification du tableau des effectifs.

L'an deux mil dix-sept et le onze juillet à 20 H 30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/07/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Françoise RAFFIER

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-FALCONI-SAVARY-GREENHEAD-HYVERNAUD-RAFFIER.

Absente excusée : Mme Dominique COTTON (pouvoir à Mr DIDIERRE)

Absents : Mme Juana HUMBERT- Mr Jean-Pierre BORIE.

Membres	14
Présents	11
Représentés	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du **09/02/2016**, le Conseil Municipal avait approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du **01/03/2016**.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de réorganiser les temps et horaires de travail des différents agents et de remplacer un adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet responsable de la cantine qui est parti à la retraite le **30/06/2017**.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 27/06/2017

- Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

1°) décident :

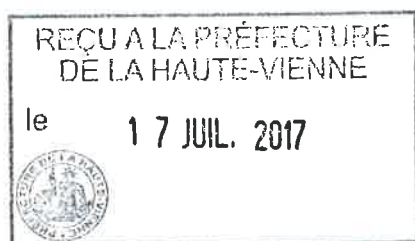
- **d'une part de créer** à compter du **15/07/2017** un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet responsable de la cantine. Ce poste se substituera au contrat à durée indéterminée correspondant à l'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (23.82/35^{ème}),
- **d'autre part, de supprimer** :
un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet responsable de la cantine pour l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite,
- **d'augmenter** à 35/35^{ème} à compter du **15/07/2017** le temps de travail de l'adjoint technique territorial aujourd'hui à temps non complet (28/35^{ème}),

2°) approuvent le tableau des effectifs de la commune à compter du **15/07/2017** comme suit :

- 1 attaché (secrétaire de Mairie),
- 1 adjoint administratif territorial contractuel à temps non complet, responsable de l'agence postale,
- 5 adjoints techniques territoriaux dont 5 à temps complet.

3°) disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

Fait à La Croisille S/Briance le 12/07/2017
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 12/07/2017

Affiché le : 12/07/2017

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 juillet 2017

Délibération N° 2017/587 portant sur : Budget principal : Virements de crédits sur les deux sections.

L'an deux mil dix-sept et le onze juillet à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/07/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mme Françoise RAFFIER

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-FALCONI-SAVARY-GREENHEAD- HYVERNAUD-RAFFIER.

Absente excusée : Mme Dominique COTTON (pouvoir à Mr DIDIERRE)

Absents : Mme Juana HUMBERT – Mr Jean-Pierre BORIE

Membres	14
Présents	11
Représenté	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

1) **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

DEPENSES

6068 : - 225.00 €	66111 : + 225.00 €
022 : - 12 000.00 €	023 : + 12 000.00 €

2) **SECTION D'INVESTISSEMENT** :

021 : + 12 000.00 €	2158-263 : + 12 000.00 €
---------------------	--------------------------

.../...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est unanimement favorable à ces modifications.

Fait à La Croisille S/Briance le 12/07/2017
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 12/07/2017

Affiché le : 12/07/2017



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 juillet 2017

Délibération N° 2017/586 portant sur : Transfert totale de la voirie communale à la Communauté de Communes Briance/Combade.

L'an deux mil dix-sept et le onze juillet à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/07/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mme Françoise RAFFIER

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-FALCONI-SAVARY-GREENHEAD- HYVERNAUD-RAFFIER.

Absente excusée : Mme Dominique COTTON (pouvoir à Mr DIDIERRE)

Absents : Mme Juana HUMBERT- Mr Jean-Pierre BORIE

Membres	14
Présents	11
Représenté	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'étude voirie de la Communauté de Commune Briance/Combade réunie le 16/06/2017 a décidé, après l'étude réalisée par l'ATEC, de demander l'avis des communes dans le cadre du transfert de charges relatif aux voiries communales.

Le Conseil Municipal,

Considérant que beaucoup de communes ne pourront bientôt plus entretenir financièrement leur important réseau routier communal faut de moyens,

Considérant que la communauté de communes a déjà beaucoup investi dans des équipements qui ne sont utiles qu'à quelques dizaines de personnes et pas au nom d'un véritable intérêt général,

Considérant que les routes des 10 communes de la communauté de communes sont un des rares, pour ne pas dire le seul équipement utilisé réellement et pour beaucoup quotidiennement par ses 5600 habitants,

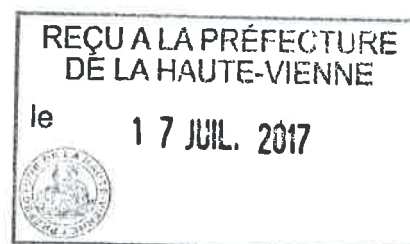
Considérant que ce transfert pourrait se faire par étape dans un premier temps, sans la prise en charge du fauchage

Décide à l'unanimité de demander le transfert total de ses 65 km de routes communales et leur prise en charge financière par la Communauté de Communes.

**Fait à La Croisille S/Briance le 12/07/2017
Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 12/07/2017	Affiché le : 12/07/2017
---------------------------------	--------------------------------



République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 11 juillet 2017

Délibération N° 2017/585 portant sur : Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de Mmes VERDEAUX Marie-Claude et VALAT Catherine, adjoints techniques territoriaux.

L'an deux mil dix-sept et le onze juillet à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 05/07/2017, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mme Françoise RAFFIER

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-GUILLAIN-FALCONI-SAVARY-GREENHEAD- HYVERNAUD-RAFFIER.

Absente excusée : Mme COTTON Dominique (pouvoir à Mr DIDIERRE)

Absents : Mme Juana HUMBERT- Mr Jean-Pierre BORIE

Membres	14
Présents	11
Représenté	1
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	0

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une réorganisation du travail afférent aux emplois d'adjoints techniques territoriaux responsables à la fois de la cantine et de la garderie avec entretien des locaux. En effet, suite au départ à la retraite de la cantinière, agent à temps complet, deux agents : un agent en CDI à temps non complet (23h82) et un agent titulaire à 28/35ème la remplace. Ceci entraîne donc une augmentation de la durée hebdomadaire de travail de ces agents qui vont être embauché à temps complet.

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, (article 97 et 104 à 108),

- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (articles 18 à 19 et 30 à 33),

- Considérant que lorsqu'il est décidé de modifier, soit en hausse, soit en baisse, le nombre d'heures de services hebdomadaires afférent à un emploi permanent à temps non complet, cette modification est assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal.

-Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du **27/06/2017**

- Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter la durée hebdomadaire de travail relative aux emplois d'adjoints techniques territoriaux responsables de la cantine et de la garderie avec entretien des locaux de Mme VERDEAUX Marie-Claude et Mme VALAT Catherine à raison de 35/35^{ème}.

Fait à La Croisille S/Briance le 12/07/2017

Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 12/07/2017	Affiché le : 12/07/2017
---------------------------------	--------------------------------

